

23 000 INFIRMIÈRES
AUXILIAIRES AU QUÉBEC

PARTOUT
NOUS
VEILLONS
À VOTRE
SANTÉ

RAPPORT ANNUEL

2010
2011



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par le biais des divers mécanismes prévus par le Code des professions et ses règlements. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cotisation annuelle

Pour l'année 2010-2011, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2010 était de 170 \$.

Statistiques annuelles de l'OIIAQ, au 31 mars 2011

Nombre de permis à l'ouverture (1^{er} avril 2010) :	22 287
Infirmières auxiliaires	20 261
Infirmiers auxiliaires	2 026
Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année :	2 423
Nombre de réinscriptions en cours d'année :	1 970
Nombre de non-inscriptions :	2 374 au 1 ^{er} avril 2010 et 826 en cours d'année
Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2011	23 480
Infirmières auxiliaires	21 251
Infirmiers auxiliaires	2 229

Nombre de membres détenant certains types de permis

Type de permis	Nombre de membres
Permis temporaire*	30
Permis temporaire**	Aucun
Permis restrictif	Aucun
Permis restrictif temporaire	Aucun
Permis spécial	Aucun
Permis selon la catégorie	Aucun
Certificat de spécialiste selon la classe	Aucun

* Permis temporaires délivrés en vertu de la Charte de la langue française.

** Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code des professions.

Répartition des membres selon les régions administratives

Région	Total	%	Région	Total	%
Bas-St-Laurent	747	3.18 %	Gaspésie-		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 095	4.66 %	Îles-de-la-Madeleine	447	1.90 %
Capitale-Nationale	2 175	9.26 %	Chaudière-Appalaches	1 378	5.87 %
Mauricie	804	3.42 %	Laval	1 448	6.17 %
Estrie	941	4.01 %	Lanaudière	1 669	7.11 %
Montréal	4 891	20.83 %	Laurentides	1 902	8.10 %
Outaouais	741	3.16 %	Montréal	3 776	16.08 %
Abitibi-Témiscamingue	379	1.61 %	Centre-du-Québec	691	2.94 %
Côte-Nord	232	0.99 %	Autres régions	112	0.49 %
Nord-du-Québec	52	0.22 %	Total	23 480	100.00 %

PRÉSENTATION

Montréal, le 3 juin 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice du Québec
Procureur général du Québec
Ministre responsable
des lois professionnelles
Ministère de la Justice du Québec

Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous soumettre, en
votre qualité de ministre de la Justice et
responsable des lois professionnelles, le
rapport annuel de l'Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice finan-
cier du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma considération
très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, le 3 juin 2011

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,
J'ai le plaisir de vous présenter,
en votre qualité de président de
l'Assemblée nationale, le rapport annuel
de l'Ordre des infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période
comprise entre le 1^{er} avril 2010 et
le 31 mars 2011.

Recevez, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération très
distinguée.

Le ministre de la Justice du
Québec et ministre responsable
des lois professionnelles,
Jean-Marc Fournier

Montréal, le 3 juin 2011

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,
En votre qualité de président de
l'Office des professions du Québec,
j'ai le plaisir de vous présenter le rap-
port annuel de l'Ordre des infirmières et
infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu
des travaux effectués pendant la
période comprise entre le 1^{er} avril 2010
et le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération
très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

SOMMAIRE

Le personnel du siège social	02	Le comité du congrès.....	22
Le rapport du président	04	Le Service de la formation.....	24
Le rapport de la direction générale.....	06	Le Service de l'admission	26
Le rapport de la secrétaire	07	Le Service des relations professionnelles	28
Le conseil d'administration.....	08	Le Service de l'inspection professionnelle	29
Le comité exécutif	11	Le Service des communications	30
Le comité d'inspection professionnelle.....	12	Le Service juridique	31
Le Bureau du syndic	15	Le rapport de la trésorière.....	32
Le conseil de discipline	16	Le rapport des vérificateurs.....	33
Le comité de révision des plaintes.....	19	Bilan.....	34
Le comité des finances	19	État des résultats	35
Le comité de la formation	20	État de l'évolution des soldes de fonds	36
Le comité d'orientation de la revue	21	Notes afférentes aux états financiers.....	37
Le comité de révision des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation	21	Tableau des charges – fonds d'administration	40

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général

Yvon Auclair, préposé à l'entretien et commis de bureau

Nathalie Beaulieu, agente à la formation et à l'admission

Nicole Bélanger, agente à la formation et à l'admission

Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre et adjointe à la présidence

Josée Bissonnette, agente à la formation et à l'admission

Manon Boisvert, inf. aux., directrice du Service de l'inspection professionnelle

Éric Bottollier-Lasquin, secrétaire de direction, Direction générale et Bureau du secrétaire

Nadine Bourgeois, directrice des communications par intérim (jusqu'au 2 août 2010) et conseillère en communication

François Brady, inf. aux., syndic

Nadia Colella, inf. aux., directrice du Service de la formation et de l'admission

Annick Désilets, secrétaire de direction, Service de l'inspection professionnelle (jusqu'au 10 septembre 2010)

Jerry Flowers, opérateur en informatique (jusqu'au 18 février 2011)

Sandra Giasson, secrétaire de direction, Service de l'inspection professionnelle

Laura Kristof, secrétaire de direction, Services des relations professionnelles, juridique, et des communications

Georges Ledoux, avocat, directeur du Service juridique

Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles

Johanne Lévesque, secrétaire-réceptionniste

Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications

Steve Quirion, technicien informatique

Manon Salvas, secrétaire de direction, Service des communications et Bureau du syndic

Sylvie Tremblay, inf. aux., syndique adjointe

Nicole Vachon, agente à la formation et à l'admission

Claude Viet, responsable des opérations comptables



1^{re} rangée : Nathalie Beaulieu, Éric Bottlier-Lasquin, Laura Kristof, Sandra Giasson, Nicole Vachon.

2^e rangée : Manon Salvas, Steve Quirion, Claude Viet, Josée Bissonnette, Yvon Auclair, Johanne Lévesque, Nicole Bélanger.



BLOC OPÉRATOIRE

**LE CHUM EST LE SEUL ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC OÙ 30 %
DU PERSONNEL DES BLOCS OPÉRATOIRES SONT DES INFIRMIÈRES
AUXILIAIRES. ELLES EXERCENT EN DYADE AVEC UNE INFIRMIÈRE,
TANT EN SERVICE EXTERNE QU'EN SERVICE INTERNE.**

(SANTÉ QUÉBEC, HIVER 2011)



RAPPORT DU PRÉSIDENT



RÉGIS PARADIS

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat d'assurer la protection du public et de sa mission visant à veiller au développement professionnel de ses membres.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2010-2011

Afin d'établir ses priorités pour l'année 2010-2011, le conseil d'administration de l'OIIAQ a tenu compte de la situation qui prévalait notamment dans le réseau de la santé. Ainsi, la pénurie de personnel infirmier, la planification de la main-d'œuvre (PMO), la croissance du nombre de membres inscrits au tableau, la réorganisation du réseau de la santé sont autant de facteurs qui ont influencé les orientations stratégiques privilégiées par l'OIIAQ.

Les objectifs et orientations du plan stratégique pour l'année 2010-2011 ont été développés autour de trois grands axes :

- la réalisation de notre mandat de protection du public
- le développement et le rayonnement de la profession
- la visibilité et la promotion de la profession.

RÉALISATION DU MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

Pour s'acquitter de son mandat d'assurer la protection du public, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour sensibiliser et informer les membres et candidates à la profession concernant leurs obligations déontologiques.

Inspection professionnelle

Au cours de la dernière année, 1 533 infirmières auxiliaires ont reçu la visite des inspecteurs du comité d'inspection professionnelle dans le cadre des visites de surveillance générale.

Discipline

Le syndicat de l'Ordre a reçu 44 demandes d'enquête et a déposé 20 plaintes devant le conseil de discipline.

Formation

Règlement sur la formation continue obligatoire

Le Service de la formation a organisé plusieurs activités afin de permettre aux infirmières auxiliaires de remplir leurs obligations découlant du *Règlement sur la formation*

continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, en vertu desquelles elles doivent suivre 10 heures de formation par période de référence de 2 ans. Au 31 mars 2011, près de 14 000 infirmières auxiliaires avaient complété les heures de formation obligatoire.

Conférences régionales

Les infirmières auxiliaires ont été invitées à participer à des conférences régionales portant sur les soins de plaies et sur le diabète. Au total 2162 infirmières auxiliaires y ont participé.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Examen professionnel

L'OIIAQ a poursuivi ses démarches auprès de l'Office des professions du Québec (OPQ), du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'instaurer un examen professionnel obligatoire pour les candidates à la profession d'infirmière auxiliaire. Actuellement, nous finalisons la rédaction d'un document pour présenter nos arguments et demander à l'OPQ l'autorisation de modifier nos règlements. Dans ce cadre, nous avons sollicité l'appui de divers organisations et regroupements du milieu de la santé. Nous prévoyons déposer ce document à l'OPQ à l'automne 2011.

Contribution à la thérapie intraveineuse

Tout au long de l'année, les établissements de santé et les centres de formation professionnelle ont continué d'offrir aux infirmières auxiliaires la formation, d'une durée de 21 heures, qui leur permet d'obtenir l'attestation les autorisant à contribuer à la thérapie intraveineuse. Au 31 mars 2011, près de 5500 membres avaient reçu cette attestation. Le MSSS a accordé le financement pour former les 9 713 infirmières auxiliaires identifiées par les établissements.

Comité conjoint OIIQ-OIIAQ

Les travaux du comité conjoint ont principalement porté sur la mise à jour de la *Fiche d'information sur la portée du Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*, la préparation d'une *Entente conjointe* concernant l'exercice des infirmières auxiliaires dans le domaine de la dialyse péritonéale

ainsi que la révision des lignes directrices relatives à l'exercice des activités des infirmières auxiliaires en salle d'opération.

Groupe de pilotage en soins infirmiers

Compte tenu des négociations des conventions collectives qui ont eu lieu au cours de la dernière année, le Groupe de pilotage en soins infirmiers du ministère de la Santé et des Services sociaux s'est réuni une seule fois. Le mandat de ce groupe est de veiller à la bonne marche de différents projets notamment ceux reliés à l'organisation du travail, au programme de soutien clinique – volet préceptorat, à l'intégration des infirmières auxiliaires au bloc opératoire et à l'intégration des infirmières praticiennes en soins de première ligne et autres spécialités.

VISIBILITÉ ET PROMOTION

Plan de communication

La réalisation des activités de promotion prévues au plan de communication 2010-2012 de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) va bon train.

Le sondage téléphonique et les groupes de discussion que nous avons organisés au cours de l'automne nous ont permis d'évaluer nos outils de communication ainsi que la qualité des services offerts aux membres. Les résultats de ces études font ressortir la grande fierté des infirmières auxiliaires vis-à-vis de leur profession (84 %), leur perception positive de l'Ordre (91 %) ainsi que la satisfaction générale des participantes aux activités de formation continue (93 à 96 %). Il s'avère tout de même que seulement 57 % ressentent une forte appartenance à leur ordre professionnel et que plusieurs d'entre elles estiment que l'Ordre pourrait être davantage à l'écoute de leurs besoins. C'est pourquoi nous avons prévu la mise en œuvre de plusieurs actions afin d'améliorer ces éléments, dont la refonte de notre site web.

Somme toute, le bilan particulièrement favorable des membres est très encourageant et nous incite à poursuivre nos efforts pour répondre à leurs besoins.

Campagne de publicité

Cette année, nous avons produit une vaste campagne publicitaire. La publicité « Partout, nous veillons à votre santé » a été diffusée sur les ondes du Réseau TVA et, par la suite, affichée sur les panneaux d'autoroutes et les abribus à travers le Québec ainsi que dans le métro de Montréal. Les retombées de la campagne télévisée sont très positives et nous laissent croire que nous avons accru la notoriété de la profession auprès du grand public et renforcé le sentiment d'appartenance des membres à l'égard de leur profession et de l'Ordre.

Refonte du site web

Le Service des communications a travaillé tout au long de l'année à la modernisation du site web. Cette nouvelle version contribuera à améliorer non seulement l'accessibilité aux services mais également la qualité des communications de l'Ordre auprès des membres, du public et des partenaires du réseau.

Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire

Dans le cadre de la campagne promotionnelle entourant la Journée de l'infirmière auxiliaire, le 5 mai 2010, l'Ordre a souligné l'événement sous le thème « Nous dispensons des soins dans tous les milieux même chez vous ». Une campagne publicitaire a d'ailleurs été organisée à la radio et dans plusieurs quotidiens à travers le Québec pour promouvoir cet événement. Afin de soutenir les membres dans l'organisation d'activités, une aide financière de 37 025 \$ ainsi que des documents et objets promotionnels ont été distribués dans 230 établissements publics et privés.

Colloque CIIA

Le 2 juin 2010, sous le thème « La réorganisation des soins-Des projets novateurs », s'est tenu le 3^e colloque à l'intention des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires. Cet événement a réuni plus de 200 participants.

Congrès

Le congrès de l'Ordre s'est tenu les 2 et 3 juin à Rimouski, sous le thème « Des professionnelles présentes dans tous les milieux ». Près de 450 infirmières auxiliaires ont assisté à l'événement.

Dans le cadre de son congrès, l'Ordre décerne le Prix d'excellence Charlotte-Tassé, à la mémoire de la fondatrice de la première école d'infirmières auxiliaires. Ce prix vise à souligner la contribution particulière d'un membre de l'Ordre à l'avancement de la profession. En 2010, ce prix a été remis à Sylvie Rajotte qui cumule plus de 34 ans d'expérience à titre d'infirmière auxiliaire.

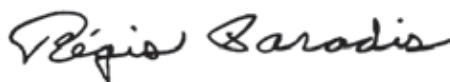
Assemblée générale annuelle 2010

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 4 juin 2010 à l'Hôtel Rimouski, réunissant plus de 200 infirmières auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, j'ai présenté le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2009-2010. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont par ailleurs été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée, et la trésorière a présenté son rapport pour l'année 2009-2010.

REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner le dévouement et l'engagement des membres du conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités ainsi que de l'équipe permanente du siège social. C'est grâce à leur soutien et leur collaboration que l'OIIAQ a pu réaliser avec succès tous les projets de l'année 2010-2011.

Le président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation du mandat de l'Ordre et des objectifs fixés par le Conseil d'administration, en respectant les principes de saine gestion.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Ressources humaines

La direction générale a :

- assuré le développement professionnel des employés en facilitant l'accès à la formation continue;
- assuré la tenue du comité de gestion lorsque requis;
- coordonné les travaux reliés à la planification stratégique et aux plans d'actions des différents services;
- veillé à l'application de la convention collective des employés;
- révisé les conditions salariales et avantages sociaux du personnel cadre.

Ressources matérielles

La direction générale a aussi :

- coordonné les travaux de rénovation et d'entretien de l'édifice;
- assuré l'achat et la mise à jour du matériel informatique afin d'accroître la productivité et l'efficacité des services.

Aspect financier

La gestion efficace et le contrôle rigoureux des dépenses ont permis à l'Ordre de réaliser un surplus de 173 568 \$.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre.

Fonds d'indemnisation

Ce fonds est inexistant.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

Tous les membres de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité professionnelle suivant une entente conclue entre l'Ordre et La Capitale Assurances générales.

Dans le cadre de ce programme, tout membre est assuré jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Programme d'assurance responsabilité civile

Les membres du conseil d'administration et les dirigeants de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité civile.

Le président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE



ANDRÉE BERTRAND

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions et les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est également responsable de l'inscription au tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du conseil d'administration de l'Ordre.

LA SECRÉTAIRE A PLANIFIÉ ET ORGANISÉ LA TENUE DES ÉLECTIONS 2011.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire a planifié et organisé la tenue des élections 2011. La période de mise en candidature a pris fin le 18 mars 2011 pour les élections aux postes d'administrateurs des régions suivantes :

Bas-St-Laurent et Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
Capitale-Nationale
Centre-du-Québec
Chaudière-Appalaches
Estrie
Mauricie
Saguenay-Lac-St-Jean et Côte-Nord

Les administrateurs suivants ont été réélus par acclamation :

Diane Blanchard, région du Centre-du-Québec
Louise Quirion, région de Chaudière-Appalaches
Diane Lavers, région de l'Estrie
Pierre Martin, région du
Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

Pour les autres régions, le dépouillement du scrutin a eu lieu le 3 mai 2011.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du Code des professions.



MEMBRES

(Date d'entrée en fonction suite à la dernière élection)

Président

Régis Paradis, inf. aux. (2009-06-05)
Élu au suffrage universel des membres

Administrateurs élus

Bas-Saint-Laurent et

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Jacques Gaulin, inf. aux. (2007-06-08)

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Pierre Martin, inf. aux. (2007-06-08)

Centre-du-Québec

Diane Blanchard, inf. aux. (2007-06-08)

Capitale-Nationale

Ginette Jolin-Poulin, inf. aux. (2007-06-08)

Hélène Alain, inf. aux. (2009-09-03)

Jacques Sirois, inf. aux. (2007-06-08)

Chaudière-Appalaches

Louise Quirion, inf. aux. (2007-06-08)

Mauricie

Johanne Vincent, inf. aux. (2007-06-08)

Estrie

Diane Lavers, inf. aux. (2007-06-08)

Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux. (2009-06-05)

Julie Inkel, inf. aux. (2009-06-05)

Christiane Pineault, inf. aux. (2009-06-05)

Montréal et Laval

Mireille Corriveau, inf. aux. (2009-06-06)

Martine Plante, inf. aux. (2009-06-05)

Lyne Tétreault, inf. aux. (2009-06-05)

Lise Therrien, inf. aux. (2009-06-05)

Claire Thouin, inf. aux. (2009-06-05)

Laurentides et Lanaudière

Ronald Beaudet, inf. aux. (2009-06-05)

Outaouais

Lyne Plante, inf. aux. (2009-06-05)

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Suzanne Lafrenière, inf. aux. (2009-06-05)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Michel Arnold (2009-06-05)

Ghislain M. Dionne (2007-06-08)

Nicole Fiset (2007-06-08)

Noëlla Huot (2007-06-08)

Secrétaire

Andrée Bertrand

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre pour l'année 2010-2011 a été tenue à Rimouski le 4 juin 2010.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le conseil d'administration a tenu six réunions régulières et n'a tenu aucune réunion extraordinaire au cours de l'année 2010-2011.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le conseil d'administration a :

- adopté le concept et le budget de la campagne publicitaire *Partout nous veillons à votre santé*;
- retenu les services d'une conseillère en communications pour assister la directrice des communications pour la réalisation du plan de communication 2010-2012;
- renouvelé l'entente avec la Commission scolaire Beauce-Etchemin jusqu'au 30 juin 2011 concernant les frais de connexion à leur plateforme pour l'inscription à la formation en ligne
- autorisé la secrétaire de l'Ordre à prendre les mesures prévues au *Règlement sur la formation continue obligatoire* à l'endroit des membres ne s'étant pas conformés aux exigences de ce règlement pour la période de référence 2009-2011;
- approuvé la mise à jour de la fiche conjointe OIIQ-OIIAQ intitulée *Fiche d'information sur la portée du Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*,
- adopté un projet d'entente conjointe OIIQ/OIIAQ concernant l'exercice des infirmières auxiliaires en dialyse péritonéale;
- adopté le rapport annuel 2009-2010;
- adopté le plan stratégique et le plan d'action 2010-2011;
- adopté le calendrier des réunions du conseil d'administration 2011-2012;
- adopté le calendrier de visites de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle (CIP) 2011-2012;
- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2010;
- adopté les prévisions budgétaires pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013;
- proposé de retenir les services de la firme PSB à titre de vérificateurs externes pour l'exercice 2010-2011;
- adopté diverses recommandations présentées par le comité des finances;
- adopté les conditions salariales du personnel cadre pour l'année 2011.

ÉLECTIONS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE L'ORDRE

Le conseil d'administration a nommé pour un mandat d'une durée de deux ans :

- Stéphanie Fortier, Julie Grenier et Myriam Leboeuf à titre d'inspecteurs du comité d'inspection professionnelle;
- Christine Rivard à titre de membre du comité d'orientation de la revue;
- Nancy Mailhot et Johanne Séguin à titre de membres du comité d'inspection professionnelle;
- Serge Marquis et Julie Thouin à titre de membres du comité de révision des plaintes.

Le conseil d'administration a renouvelé le mandat d'une durée de deux ans de :

- Mireille Corriveau, Ginette Jolin-Poulin et Nicole Fiset à titre de membres du comité de révision des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation;
- Micheline Busque et Suzie Hudon à titre de membres du comité d'étude des équivalences;
- Hélène Laprés à titre de membre du comité d'orientation de la revue;
- Cheryl Allen à titre de présidente du comité d'inspection professionnelle
- Cheryl Allen, Manon Boisvert, Julie St-Germain et Line Steben à titre d'inspecteurs du comité d'inspection professionnelle;
- Claude Picard, Laura Gariépy et Noëlla Huot à titre de membres du comité de révision des plaintes.

**LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION A
APPROUVÉ LA MISE À JOUR
DE LA FICHE CONJOINTE
OIIQ-OIIAQ INTITULÉE *FICHE
D'INFORMATION SUR LA
PORTÉE DU RÈGLEMENT
SUR CERTAINES ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES
POUVANT ÊTRE EXERCÉES
PAR UNE INFIRMIÈRE OU
UN INFIRMIER AUXILIAIRE.***



URGENCE

BILAN DU PROJET D'INTÉGRATION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES À L'URGENCE DU CSSS DE L'ÉNERGIE

- ÉLIMINATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE INDÉPENDANTE
- ÉLIMINATION PRESQUE COMPLÈTE DU TEMPS
SUPPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE
- AUGMENTATION DE LA QUALITÉ DES SOINS.

(PRÉSENTATION DANS LE CADRE DU COLLOQUE DES CIIA - JUIN 2010)

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a tenu dix réunions régulières et sept réunions extraordinaires au cours de l'année.



MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.
Président

Lise Therrien, inf. aux.
Vice-présidente

Carmelle Champagne-
Chagnon, inf. aux.
Trésorière

Suzanne Lafrenière, inf. aux.
Administrateur

Ghislain M. Dionne
Administrateur nommé
(jusqu'à février 2011)

Nicole Fiset
Administrateur nommé
(depuis mars 2011)

Andrée Bertrand
Secrétaire

Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité exécutif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

DÉLIVRANCE DE PERMIS ET INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Le comité a notamment :

- procédé à la radiation de 2 374 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau au 1^{er} avril 2010 et de 826 en cours d'année pour différents motifs;
- autorisé la délivrance d'un permis à 2 222 nouvelles diplômées;
- autorisé la délivrance d'un permis à 198 personnes suite à des demandes d'équivalence de diplôme (10) ou de la formation (188);
- autorisé la délivrance d'un permis à 3 personnes en vertu de l'Accord sur le Commerce Intérieur (ACI)
- refusé 5 demandes d'équivalence de la formation ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre

- reconnu, en totalité ou en partie, 103 demandes d'équivalence de la formation;
- réinscrit 1 970 personnes au tableau;
- accordé un permis régulier à 30 personnes détenant un permis temporaire délivré en vertu de la *Charte de la langue française*;

ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

Le comité a :

- procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques;
- procédé au renouvellement d'une convention avec La Capitale concernant le programme d'assurance de dommages destiné aux membres, et ce, pour une durée de 10 ans
- autorisé différents placements financiers;
- approuvé la dépense pour le développement d'un prototype de portail pour un projet de formation en ligne sous forme de capsules;
- approuvé la dépense pour le paiement des offres d'emploi sur le site web de l'Ordre;
- recommandé au conseil d'administration d'adopter les conditions salariales du personnel cadre pour l'année 2011;
- fixé la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée générale annuelle de juin 2012;
- autorisé une dispense de suivre les heures de formation à 71 infirmières auxiliaires pour la période de référence 2009-2011, et ce, conformément à l'article 3 du *Règlement sur les activités de formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires*;
- adopté le calendrier 2011-2012 des réunions du comité exécutif.

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec en se basant sur les Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire.

Pour réaliser son mandat et accomplir ses fonctions, le CIP a principalement recours à un programme de surveillance générale des établissements de santé approuvé par le conseil d'administration de l'Ordre. Lorsque requis, il procède à une inspection particulière sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au *Code des professions* et au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*.

RÉUNIONS

Le comité a tenu sept réunions lors desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspections particulières.

MEMBRES

Cheryl Allen, inf. aux.,
Présidente

Manon Boisvert, inf. aux.,
Secrétaire

Jacqueline Lyrette, inf. aux.
(jusqu'en décembre 2010)

Michèle Rochefort, inf. aux.
(jusqu'en décembre 2010)

Line Steben, inf. aux.
(jusqu'en décembre 2010)

Nancy Mailhot, inf. aux.
(depuis décembre 2010)

Johanne Séguin, inf. aux.
(depuis décembre 2010)

INSPECTEURS

Cheryl Allen, inf. aux.

Manon Boisvert, inf. aux.
et Directrice du Service de
l'inspection professionnelle

Jessie Chagnon, inf. aux.
(jusqu'en avril 2010)

Madeleine Dussault, inf.
aux. (jusqu'en
décembre 2010)

Stéphanie Fortier, inf. aux.
(depuis septembre 2010)

Julie Grenier, inf. aux.
(depuis septembre 2010)

Myriam Leboeuf, inf. aux.
(de septembre 2010 à
décembre 2010)

André Richard, inf. aux.
(jusqu'en décembre 2010)

Michèle Rochefort, inf. aux.
(jusqu'en décembre 2010)

Julie St-Germain, inf. aux.
Line Steben, inf. aux.

PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS)* et les établissements privés nous ont permis de rejoindre environ 1 533 infirmières auxiliaires réparties dans 18 établissements situés dans plusieurs régions du Québec.

*À noter que les CSSS regroupent généralement les CHSGS, les CHSLD et les CLSC.

Régions administratives	Établissements (nombre d'installations)	Nbre de membres
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Aucun	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	CSSS de Maria-Chapdelaine (4)	88
Capitale-Nationale	Centre hospitalier Notre-Dame-du-Chemin	16
Chaudière-Appalaches	CSSS du Grand Littoral (16)	228
Mauricie	CSSS de Trois-Rivières (6)	188
Centre-du-Québec	Aucun	0
Estrie	CSSS du Haut-Saint-François (3)	19
Montréal et Laval	CSSS de Laval (6) CSSS Lucille-Teasdale (8) Les Résidences Soleil - Manoir Laval Les Résidences Soleil - Manoir St-Léonard	303 246 8 9
Montréal	CSSS Richelieu-Yamaska (7) Résidence La Belle Époque	275 12
Laurentides et Lanaudière	CSSS des Pays-d'en-Haut (1) Les Résidences Desjardins Manoir Saint-Jérôme Manoir Louis Jolliet	23 22 4 3
Ontario	CSSS de la Vallée-de-la-Gatineau (3) CSSS du Pontiac (3) Résidence le Monastère	61 24 4
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Aucun	0

Nombre de rapports de vérification du comité

Quinze rapports de vérification ont été préparés par le comité à la suite de visites de surveillance générale. Puisqu'aucun formulaire ni questionnaire n'a été transmis, aucun rapport n'a été produit en ce sens par le comité.

Synthèse des recommandations du comité

La nature des recommandations formulées par le CIP au cours de cet exercice a porté principalement sur les aspects suivants :

- l'application rigoureuse du champ d'exercice et de certaines activités réservées;
- l'administration des médicaments, notamment l'assurance de posséder des connaissances générales de la médication administrée, la rigueur tant qu'à l'horaire, le respect des principes concernant leur préparation et méthode d'administration et l'adéquation de la documentation;
- l'assiduité dans la participation au processus d'évaluation de la douleur;
- la prévention et le contrôle des infections;
- la prévention des accidents, notamment l'entreposage sécuritaire des médicaments préparés, l'utilisation et la disposition adéquate du matériel;
- la consignation des informations et observations aux dossiers selon les règles de l'art.

LES VISITES DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE EFFECTUÉES DANS LES CENTRES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (CSSS) ET LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NOUS ONT PERMIS DE REJOINDRE ENVIRON 1 533 INFIRMIÈRES AUXILIAIRES RÉPARTIES DANS 18 ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC.

Suivi des recommandations

Un suivi des recommandations est assuré pour les dossiers de visite de surveillance générale le nécessitant. Les infirmières auxiliaires et/ou le CIAA, conjointement avec la direction des soins infirmiers, doivent compléter un plan d'actions proposant des mesures qui seront entreprises pour corriger les lacunes constatées lors des visites de surveillance générale. Au cours de l'année, le comité a étudié 14 plans d'actions.

INSPECTIONS PARTICULIÈRES

Au cours de cet exercice, le comité a assuré le suivi d'un dossier de l'exercice précédent et a analysé sept demandes d'inspection particulière portant sur la compétence professionnelle :

Nombre de membres dont la demande est en cours de traitement	1
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	3
Nombre de rapports d'inspection produits par le CIP	2
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection particulière a été suspendu (cessation d'exercice du membre)	3
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au Syndic, en application du 5e alinéa de l'article 112 du Code des professions	2

Nombre de recommandations présentées au comité exécutif

Type de recommandation	Obligation de compléter un stage	Obligation de compléter un cours de perfectionnement	Obligation de compléter les deux
Sans limitation d'exercice	—	—	—
Avec limitation partielle d'exercice	—	—	—
Avec limitation totale d'exercice	—	—	1

Décisions du comité exécutif (CE)

Nombre de décisions du CE approuvant les recommandations du CIP	1
Nombre de décisions du CE rejetant les recommandations du CIP	0

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

- Identification des besoins de formation dans le cadre des visites de surveillance générale.
- Adoption du programme de visites de surveillance générale 2011-2012.
- Recrutement et formation de trois nouveaux inspecteurs.
- Adoption d'un projet d'informatisation des outils d'inspection professionnelle.



SOINS À DOMICILE

BILAN DU PROJET D'INTÉGRATION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES AU SOUTIEN À DOMICILE DU CSSS SUD-OUEST-VERDUN :

- DIMINUTION DE 40% DE LA MAIN-D'ŒUVRE INDÉPENDANTE
- SATISFACTION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES, DES INFIRMIÈRES, AINSI QUE DE LA CLIENTÈLE
- MEILLEURE CONTINUITÉ ET QUALITÉ DE SOINS

(PRÉSENTATION DANS LE CADRE DU COLLOQUE DES CIIA - JUIN 2010)

BUREAU DU SYNDIC



FRANÇOIS BRADY, SYNDIC

Le syndic et la syndique adjointe sont nommés par le conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Le syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements et il détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.



SYLVIE TREMBLAY

SYNDIQUE ADJOINTE

DISCIPLINE

Demandes d'enquête :	44 (visant 42 membres)
Plaintes déposées devant le conseil de discipline :	20
Nombre de décisions du Bureau du syndic de ne pas porter plainte :	13
Demandes d'enquête transmises au comité d'inspection professionnelle :	1
Rapports de conciliation (<i>Code des professions</i> , art. 123.6) :	4
Nombre de dossiers reçus pendant l'année et demeurant ouverts à la fin de l'année :	27

Usurpation de titre réservé et exercice illégal

Infractions relatives à l'usurpation de titre

Demande d'enquête, signalements et suivi de dossiers :	12
Poursuite pénale :	Aucune

Infractions relatives à l'exercice illégal

Demande d'enquête, signalements et suivi de dossiers :	12
Poursuite pénale :	Aucune

État de santé

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

Conciliation et arbitrage d'honoraires professionnels

Aucune demande n'a été déposée durant l'année. Conséquemment, le comité exécutif n'a pas été dans l'obligation de former un conseil d'arbitrage ou de désigner un arbitre pour entendre un différend portant sur un compte d'honoraires professionnels.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil reçoit et entend toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code de déontologie, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le conseil de discipline a tenu onze journées d'audience au cours de l'année. Vingt plaintes ont été déposées au conseil de discipline, dont treize par le syndic et sept par la syndique adjointe. Aucune plainte privée n'a été déposée.

NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 39 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 39 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Art. 3.01.10 : 2 chefs

Le membre doit s'abstenir d'intervenir dans les affaires personnelles de son patient sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence généralement reconnue à la profession, afin de ne pas restreindre indûment l'autonomie de son patient.

Article 3.02.01 : 2 chefs

Le membre doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.

Article 3.03.01 : 3 chefs

Le membre, dans l'exercice de sa profession, doit faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables.

Article 3.04.03 a) : 2 chefs

Le membre doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un membre :

MEMBRES

Diane Larose, avocate,
présidente

Yvan Lachance, inf. aux.

Lucie Lepage, inf. aux.

Marie-Isabelle Marchand,
inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

Michel Renaud, inf. aux.

Micheline Trudeau,
inf. aux.

Secrétaire

France Joseph, avocate

Greffière

Manon Joseph

a) est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son patient ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent être défavorablement affectés;

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Article 4.01.01 c) : 6 chefs

Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui.

Article 4.01.01 f) : 2 chefs

Distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient.

Article 4.01.01 g) : 2 chefs

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Art. 4.01.01 l) : 39 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Articles du Code des professions

Art. 59.1 : 1 chef

Constitue un acte dérogatoire à la dignité de sa profession le fait pour un professionnel, pendant la durée de la relation professionnelle qui s'établit avec la personne à qui il fournit des services, d'abuser de cette relation pour avoir avec elle des relations sexuelles, de poser des gestes abusifs à caractère sexuel ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel.

Art. 149.1 : 3 chefs

Un syndic peut saisir le conseil de discipline, par voie de plainte, de toute décision d'un tribunal canadien déclarant un professionnel coupable d'une infraction criminelle qui, de son avis, a un lien avec l'exercice de la profession. Une copie dûment certifiée de la décision judiciaire fait preuve devant le conseil de discipline de la perpétration de l'infraction et, le cas échéant, des faits qui y sont rapportés. Le conseil de discipline prononce alors contre le professionnel, s'il le juge à propos, l'une ou l'autre des sanctions prévues à l'article 156.

Décision rejetant ou autorisant le rejet d'une plainte

Aucune décision du conseil de discipline rejetant ou autorisant le retrait d'une plainte n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant l'intimée

Aucune décision du conseil de discipline acquittant l'intimée n'a été rendue au cours de l'année.

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES AU COURS DE L'ANNÉE DÉCLARANT L'INTIMÉE COUPABLE ET IMPOSANT UNE SANCTION

Nombre de chefs	Code de déontologie /Code des professions	Sanctions
17 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 I) : 10 chefs (chefs nos 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 16 et 17) Art. 4.01.01 c) : 7 chefs (chefs nos 2, 4, 6, 8, 10, 12 et 14)	Radiation temporaire de 2 mois sur chacun des chefs nos 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15. Radiation temporaire d'un mois sur chacun des chefs nos 2, 4, 6, 8, 10, 12 et 14. Radiation temporaire d'une semaine sur chacun des chefs nos 16 et 17. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
2 chefs	Chef no 1 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 I) Chef no 1 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 I).	Radiation temporaire de 3 mois à l'égard du chef no 1. Radiation temporaire d'un mois à l'égard du chef no 2. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
1 chef	Chef no 1 : Art. 149.1 du Code des professions	Radiation temporaire de 12 mois. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

Décisions rendues dans le délai prévu à l'article 154.1 du *Code des professions* : Aucune.

SANCTIONS RENDUES DANS LES AUTRES CAS AU COURS DE L'ANNÉE

Aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à l'égard de plaintes déposées au cours de l'année.

Dossiers en attente d'audition et/ou en délibéré

À la fin de l'exercice financier, cinq plaintes déposées au cours dudit exercice n'avaient pas encore été entendues par le conseil de discipline. Il y avait également neuf dossiers en délibéré suite à des audiences tenues pendant la même

Décision acquittant l'intimée sur certains chefs

Aucune décision du conseil de discipline autorisant le retrait de chefs n'a été rendue au cours de l'année.

Nombre de recommandations faites par le conseil de discipline au conseil d'administration

Aucune décision du conseil de discipline formulant une recommandation au conseil d'administration n'a été rendue au cours de l'année.

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES AU COURS DE L'ANNÉE DÉCLARANT L'INTIMÉE COUPABLE

Nombre de chefs	Code de déontologie	Culpabilité
2 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 I)	Décision sur culpabilité rendue le 27 décembre 2010.

Décisions rendues dans le délai prévu à l'article 154.1 du *Code des professions* : Aucune.

période et vingt dossiers en délibéré suite à des audiences tenues durant les exercices financiers précédents.

Appel au Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimée peut de plein droit porter en appel devant ce tribunal des décisions finales rendues par le conseil de discipline. Au cours de l'année, aucune requête en appel n'a été déposée.



GÉRIATRIE

LE POURCENTAGE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS AU QUÉBEC VA PRESQUE DOUBLER D'ICI 25 ANS, POUR PASSER DE 14 % À PLUS DE 25 %.

(CADRE DE RÉFÉRENCE - APPROCHE ADAPTÉE À LA PERSONNE ÂGÉE EN MILIEU HOSPITALIER - MSSS, 2011)

PLUS DE 40 % DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES EXERCENT EN SOINS DE LONGUE DURÉE.

(STATISTIQUES DE L'OIIAQ)

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Une demande d'avis a été déposée au cours de l'année. Une audition a été tenue par le comité de révision et deux décisions ont été rendues par ce comité au cours de la même période.

MEMBRES

Claude Picard, inf. aux.
Laura Gariépy, inf. aux.
Nathalie Roy, inf. aux.
(jusqu'en décembre 2010)
Julie Thouin, inf. aux.
(depuis décembre 2010)

Serge Marquis, inf. aux.
(depuis décembre 2010)
Noëlla Huot, administrateur
nommé par l'Office
des professions du Québec
France Joseph, avocate
Secrétaire

Celles-ci ont confirmé la décision du syndic ou de la syndique adjointe de ne pas porter de plainte devant le conseil de discipline.

COMITÉ DES FINANCES

Le comité des finances doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au conseil d'administration, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification et lui fait des recommandations, si nécessaire.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu quatre rencontres au cours de l'année.

Il a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds : comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit et honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels et le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

MEMBRES

Jacques Gaulin, inf. aux.,
administrateur et président
du comité
Martine Plante, inf. aux.,
administrateur
Johanne Vincent, inf. aux.,
administrateur (jusqu'en
juin 2010)
Diane Blanchard, inf. aux.,
administrateur (depuis
juin 2010)

Carmelle Champagne-
Chagnon, inf. aux.,
trésorière et
personne-ressource
Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
et personne-ressource
Andrée Bertrand, secrétaire
de l'Ordre et personne-
ressource

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au conseil d'administration lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2011-2012 et les a présentées au conseil d'administration.

COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires.

Le comité a pour fonctions de :

- revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard de la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au conseil d'administration;
- donner son avis au conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes d'équivalence de diplôme ou de formation et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année 2010-2011 et a examiné et/ou donné des avis portant sur les sujets suivants :

- le portrait des écoles publiques et privées 2010-2011;
- les exigences prévues par la *Charte de la langue française* ainsi que les dispositions concernant l'examen de français à l'Office québécois de la langue française (OQLF);
- la réintégration des modules théoriques et pratiques en lien avec les soins prodigués auprès des mères, des nouveaux-nés, des enfants et des adolescents(es) dans le programme SASI;
- le référentiel ainsi que les tableaux d'harmonisation;
- l'accès aux milieux de stage;
- les conditions d'admission à l'OIIAQ et au programme SASI;
- le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;
- le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec*;

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux., président
Claire Thouin, inf. aux., administrateur
Maryse Quesnel, responsable du secteur Santé, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
Sonia Cliche, directrice adjointe, Centre de formation professionnelle Compétences 2000, représentante de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Rosie Calabretta, conseillère pédagogique, Centre de formation professionnelle Pearson Adult and Career Center, représentante de l'Association québécoise des commissions scolaires

Ont également assisté aux réunions du comité :

Nadia Colella, inf. aux., directrice du Service de la formation et de l'admission
Nicole Bélanger, agente au Service de la formation et de l'admission, secrétaire du comité
Josée Bissonnette, agente au Service de la formation et de l'admission, secrétaire du comité

- la formation d'appoint;
- la révision des examens de l'OIIAQ pour les dossiers de reconnaissance d'équivalence;
- les outils d'évaluation pour la reconnaissance des acquis;
- l'ajout de trois nouvelles écoles, soit le Centre des compétences Pont-Viau à Laval, le Centre de formation professionnel de Macamic ainsi que le Centre de formation professionnel la Relance à Chandler, dans le réseau des établissements d'enseignement reconnus par le MELS offrant le programme SASI ;
- le programme de formation à l'intention des infirmières auxiliaires au bloc opératoire;
- les différentes formations disponibles et diversifiées dans toutes les régions du Québec : soit la formation en ligne, les conférences régionales, les formations à distance (pharmacologie et diabète) ainsi que les formations offertes dans les centres de formation professionnelle.

COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue Santé Québec afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il a approuvé:

- le nouveau concept de l'éditorial;
- la grille de contenu des trois numéros de la revue;
- le recours à une rédactrice spécialisée dans le domaine de la santé.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Pierre Martin, inf. aux.,
administrateur
Hélène Laprés, inf. aux.

Christine Rivard, inf. aux.
(depuis janvier 2011)
Catherine-Dominique
Nantel, directrice des
communications par intérim

En plus d'informer les membres sur les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire durant l'année, trois dossiers spéciaux ont été publiés sur les sujets suivants : le cancer du sein, l'intégration des infirmières auxiliaires au bloc opératoire et l'œuvre de Gilles Kègle, infirmier auxiliaire.

COMITÉ DE RÉVISION DES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Formé conformément à l'article 86.0.1 du *Code des professions*, le comité de révision des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation a pour mandat d'entendre et de réviser, le cas échéant, toute décision rendue par le comité exécutif ne reconnaissant qu'une équivalence de la formation partielle ou ne reconnaissant pas l'équivalence des diplômes ou l'équivalence de la formation.

MEMBRES

Mireille Corriveau, inf. aux.
Ginette Jolin-Poulin, inf. aux.
Nicole Fiset, administrateur nommé
Andrée Bertrand, secrétaire

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Aucune demande n'a été transmise au comité de révision pendant l'année et aucune décision n'a été rendue pendant la même période.

COMITÉ DE CONGRÈS

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au conseil d'administration.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu quatre réunions et une conférence téléphonique au cours desquelles il a :

- proposé des choix de conférenciers et approuvé la grille des conférences;
- approuvé les thèmes et visuels du congrès et de la Journée de l'infirmière auxiliaire;
- déterminé et recommandé au conseil d'administration le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé 2010;
- produit un bilan du congrès
- déterminé le lieu du congrès 2012.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général
Diane Lavers, inf. aux., administrateur
Christiane Pineault, inf. aux., administrateur
Lyne Tétreault, inf. aux., administrateur (jusqu'en juin 2010)

Jacques Sirois, inf. aux., administrateur (depuis juin 2010)
Nadine Bourgeois, directrice des communications par intérim (jusqu'en juillet 2010)
Catherine-Dominique Nantel, directrice des communications

Thème de la journée

des infirmières auxiliaires 2010 :

Nous sommes présentes dans tous les milieux, même chez vous!

Thème du congrès 2010 :

Des professionnelles présentes dans tous les milieux

**LE COMITÉ A DÉTERMINÉ
ET RECOMMANDÉ AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE RÉCIPiendaire DU PRIX
CHARLOTTE-TASSÉ 2010.**



PÉDIATRIE

L'APPORT DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE SOINS EN PÉDIATRIE EST D'UNE IMPORTANCE INDÉNIABLE. « EN MAÎTRISANT BIEN LEURS COMPÉTENCES ET EN EFFECTUANT CONSCIENCIEUSEMENT LEURS TÂCHES, LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES ONT UN RÔLE-CLÉ DANS LA STRUCTURE ACTUELLE ».

RENÉE DESCÔTEAUX, DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS, HÔPITAL STE-JUSTINE,
SANTÉ-QUÉBEC, AUTOMNE 2010

SERVICE DE LA FORMATION



NADIA COLELLA

Le Service de la formation a pour mandat de s'assurer que le programme de formation initiale Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) réponde aux besoins du marché du travail et soit dispensé par les centres de formation professionnelle (CFP) selon les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du sport (MELS). Il veille également à maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Formation initiale

- Remise de la Médaille du Mérite aux étudiantes qui se sont le plus distinguées durant leur formation.
- Suivi de l'implantation du nouveau programme SASI auprès des centres de formation professionnelle (CFP), en collaboration avec les représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
- Suivi des formations portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse et l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur auprès des écoles, des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et des commissions scolaires.
- Participation à des présentations et séances d'information sur la profession d'infirmière auxiliaire auprès d'étudiantes et enseignantes du programme SASI.
- Visites de CFP afin d'informer et de sensibiliser les enseignantes et le personnel cadre sur certains dossiers importants.
- Organisation d'une rencontre avec les enseignantes et directeurs des CFP ainsi que les responsables des services aux entreprises des différentes commissions scolaires afin d'échanger sur des dossiers touchant la profession.
- Présence au Salon national Éducation Formation Carrières à Montréal et Québec en octobre 2010.
- Collaboration à la préparation d'un document dans le cadre des démarches de l'Ordre pour instaurer un examen professionnel.

Formation continue

Le service a assuré le traitement des attestations et registres de formation continue en lien avec le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires* dont la période de référence s'est terminée le 31 mars 2011.

Le Service de la formation a :

- développé un protocole d'entente avec les commissions scolaires relativement au programme de formation continue offert annuellement par l'Ordre à tous ses membres;
- vérifié et approuvé divers contenus de formation;
- supervisé l'élaboration des programmes de formation à distance portant sur la pharmacologie et le diabète;
- suggéré et approuvé des articles pour la revue *Santé Québec*.

**LE SERVICE A VISITÉ
DES CFP AFIN D'INFORMER
ET DE SENSIBILISER LES
ENSEIGNANTES ET LE
PERSONNEL CADRE SUR
CERTAINS DOSSIERS
IMPORTANTES.**

De plus, le Service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de formation continue :

Nombre de participants aux activités de formation continue

Titre de la formation	Durée	Nombre de participants
Soins liés au traitement des plaies *	10 heures	145
Pédiatrie : les altérations les plus courantes *	10 heures	37
Les opioïdes et la surveillance clinique des bénéficiaires *	10 heures	0
Loi 90* : Prélèvements sanguins Installation d'un tube nasogastrique Administration de vaccins	10 heures 4 heures 6 heures	128
Accident vasculaire cérébral (AVC)/ Ischémie cérébrale transitoire (ICT) *	10 heures	206
Système respiratoire : asthme chez l'enfant et l'adulte *	10 heures	10
Acharnement thérapeutique et euthanasie : les enjeux éthiques	1,25 heure	443
Le pouvoir de la fourchette	1,25 heure	443
Le plan thérapeutique infirmier (PTI) : pour une utilisation maximale des compétences des infirmières auxiliaires	1,25 heure	443
Pour la sympathie, composez le 7	1,25 heure	443
Pharmacologie à distance	45 heures	62
Diabète à distance	45 heures	83
Le diabète : une pandémie silencieuse (16 conférences du 20 septembre 2010 au 15 novembre 2011)	2 heures	1755
Les soins des plaies (10 conférences du 12 avril 2010 au 12 mai 2010)	2 heures	407
TOTAL :		4605

* Formations offertes par les commissions scolaires selon une entente conclue avec l'Ordre.
Aucune de ces formations n'est obligatoire.

Formation en ligne organisée en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Titre de la formation	Nombre de participants
Prévention des infections nosocomiales	75
Déficits cognitifs	114
Mathématiques et préparation des médicaments	43
Cardiologie : angine stable et angine instable	106
Pneumologie : MPOC	97
TOTAL :	435

Aucune de ces formations n'est obligatoire.

Formations portant sur la contribution à la thérapie intraveineuse (TIV) et l'assistance ventilatoire (AV)

Le Service est responsable du traitement des documents confirmant la réussite de ces formations et des supervisions requises. En date du 31 mars 2011, 5690 infirmières auxiliaires ont obtenu leur attestation de l'OIIAQ concernant la TIV et 42 infirmières auxiliaires concernant l'AV, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* en mai 2008.

AUTRES DOSSIERS

- Participation aux travaux du groupe de travail présidé par le MSSS en vue de modifier le *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées* incluant le programme de formation initial des préposés aux bénéficiaires.
- Participation à deux rencontres avec le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) dont l'une portant sur les relations interculturelles en contexte d'admission et l'autre sur le rapport synthèse *Adapter sa pratique professionnelle à l'égard des personnes handicapées*.

SERVICE DE L'ADMISSION

Le Service de l'admission a pour mandat d'étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis, du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OIIAQ* et de veiller, lorsque requis, à l'application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Demandes de délivrance de permis pour les diplômés du Québec

Le Service de l'admission a traité 2222 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)* donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre. Le comité exécutif a délivré un permis et procédé à l'inscription de 2222 personnes au tableau de l'Ordre.

Demandes de réinscription au tableau

Au cours de l'année, le comité exécutif a procédé à la réinscription au tableau de 1 970 infirmières auxiliaires.

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

Le comité a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplômes et de la formation et de formuler des recommandations au comité exécutif.

Activités du comité

Le comité d'étude des équivalences a tenu neuf réunions au cours de l'année et analysé 290* dossiers de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

*Ces dossiers n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

MEMBRES

Micheline Busque, inf. aux.
et inf.
Suzie Hudon, inf.

Ont aussi assisté
aux réunions du comité :
Nadia Colella, inf. aux.
Directrice du Service de la
formation et de l'admission

Nathalie Beaulieu
Agente à la formation
et à l'admission
Nicole Bélanger
Agente à la formation
et à l'admission

Demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme

Demandes	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	-	-	-	-
Hors du Canada	-	-	-	-

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 0

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

Demandes	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	112	107	3	-	2
Hors du Canada	178	34	137	5	2

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir par l'Ordre.

Nature	Canada	Hors du Canada
Cours	-	-
Stage	-	-
Examen	-	-
Cours et stage	-	-
Stage et examen	-	-
Cours et examen	-	-
Cours, stage et examen	3	137
Autres	-	-

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées comportant une précision de la formation à acquérir par l'Ordre.

Nature	Canada	Hors du Canada
Cours	-	-
Stage	-	-
Examen	89	34
Cours et stage	-	-
Stage et examen	-	-
Cours et examen	-	-
Cours, stage et examen	3	137
Autres	-	-

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec : 290

Recommandations faites au comité exécutif par le comité d'étude des demandes de reconnaissance d'équivalence

Nature des demandes	Nombre
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis suite à l'examen de demandes d'équivalence (de diplômes et de la formation)	198*
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur	3
Recommandations concernant la reconnaissance totale ou partielle d'équivalence de la formation	103
Recommandations refusant la délivrance d'une demande de reconnaissance d'équivalence	5
TOTAL	309

* Les 198 recommandations se détaillent comme suit : 10 recommandations relatives à des demandes d'équivalence de diplômes provenant toutes de candidats du Canada; 188 recommandations concernant des demandes d'équivalence de la formation dont 55 demandes de candidats du Canada et 133 de l'extérieur du Canada.

Pour compléter l'étude de leur dossier d'admission, 300 candidats se sont présentés à 13 sessions d'examen au cours de l'année.

Mesures prises pour assurer la délivrance de permis aux personnes diplômées à l'étranger

Pour l'instant, l'Ordre n'a pas jugé opportun d'avoir recours aux pouvoirs réglementaires prévus aux paragraphes q) et r) de l'article 94 du Code des professions, étant donné que les moyens déjà prévus au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation* lui permettent de traiter toutes les demandes qui lui sont transmises par les personnes diplômées à l'étranger.

Actualisation et perfectionnement - Application du *Règlement sur les cours et stages de perfectionnement*

Le Service a suggéré à 86 personnes de s'inscrire auprès des centres de formation professionnelle de leur région au programme d'actualisation de 540 heures.

Aucune recommandation imposant l'obligation de suivre un programme de formation n'a été formulée au comité exécutif.

AUTRES DOSSIERS

- Participation à deux rencontres avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue de modifier les formations d'appoint à l'intention des clientèles québécoise et immigrante.
- Mise à jour de l'examen d'admission, du guide préparatoire et de la grille de correction.

SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES



DIANE LEVASSEUR

Le Service des relations professionnelles a pour mandat de conseiller et informer les membres sur tous les aspects liés à leur pratique professionnelle et de promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le conseil d'administration de l'Ordre.

RÔLE CONSEIL

La directrice du Service des relations professionnelles joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Ce rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux notamment sur le champ d'exercice et les activités réservées aux infirmières auxiliaires et le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le Service a participé aux rencontres :

- du Groupe de pilotage dirigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- du comité conjoint de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec dont les travaux ont principalement porté sur la mise à jour de la Fiche d'information sur la portée du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*, la préparation d'une Entente conjointe concernant l'exercice des infirmières auxiliaires en dialyse péritonéale ainsi que les lignes directrices concernant l'exercice des activités des infirmières auxiliaires en salle d'opération;
- avec des dirigeants de certains établissements ou de cliniques concernant des projets d'intégration des infirmières auxiliaires dans divers secteurs d'activités;
- avec des représentants de divers syndicats;
- du groupe d'experts mis en place par le MSSS dont le mandat est de proposer l'élaboration de programmes de formation de base pour les infirmières et les infirmiers auxiliaires travaillant en bloc opératoire sous forme de E-learning hybride.

Comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) et Commissions infirmières régionales (CIR)

Le service a organisé ou planifié :

- la tenue d'un colloque à l'intention des membres des CIIA;
- une activité à l'intention des infirmières auxiliaires membres des CIR;
- les activités liées à la Journée de l'infirmière auxiliaire qui a eu lieu le 5 mai 2010 (aide financière et matériel promotionnel) et a présenté des conférences dans le cadre d'activités organisées dans les établissements.

Rencontres avec des membres, CIIA et directrices de soins infirmiers

- Participation à diverses rencontres d'information à l'intention des membres, des CIIA et des directrices de soins infirmiers.

AUTRES ACTIVITÉS

- Collaboration avec le MSSS, les agences de santé et de services sociaux et les établissements dans le cadre des activités de formation liées à la thérapie intraveineuse;
- Collaboration avec le MSSS concernant les programmes de dépistage de la surdité chez les nouveaux-nés et le dépistage du cancer colorectal;
- Collaboration avec la directrice des communications à la rédaction et la révision des publications de l'Ordre;
- Collaboration avec le Service des communications à l'élaboration du concept de la campagne de publicité;
- Participation à des rencontres avec des représentantes du Service d'évaluation des risques de transmission des infections hématogènes (SERTIH);
- Collaboration à la préparation d'un document dans le cadre des démarches de l'Ordre pour instaurer un examen professionnel
- Collaboration à la révision et la mise à jour du document *Les activités professionnelles des infirmières auxiliaires*.

SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE



MANON BOISVERT

La directrice du Service de l'inspection professionnelle a pour mandat de vérifier l'application et le respect des dispositions législatives et des règlements de l'Ordre en matière d'inspection professionnelle. En collaboration avec les inspecteurs nommés par le conseil d'administration, elle assiste le comité d'inspection professionnelle (CIP) dans l'exercice de son mandat et veille à ce que l'ensemble des infirmières auxiliaires se conforme aux normes et standards de la profession et maintienne à jour ses connaissances pour dispenser des soins de qualité. Elle assure également le lien entre le CIP et le conseil d'administration.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

- Coordination et contrôle de l'ensemble des activités liées à la surveillance de l'exercice professionnel de même que le suivi des décisions prises par le CIP.
- Recrutement et formation de trois nouveaux inspecteurs incluant l'application du programme d'apprentissage en milieu de travail.
- Poursuite du projet pilote de surveillance générale de l'exercice professionnel dans les résidences privées (résidences pour personnes âgées et ressources non institutionnelles).
- Collaboration au développement de la formation continue par la compilation des besoins de formation énoncés par les membres en cours de visite de surveillance incluant ceux ciblés par les membres du comité.
- Révision du projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*.
- Application du programme de formation des membres du CIP afin de leur permettre de remplir adéquatement leur mandat.
- Élaboration d'un projet d'informatisation des outils d'inspection professionnelle.

**LE SERVICE A COORDONNÉ
L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS
LIÉES À LA SURVEILLANCE DE
L'EXERCICE PROFESSIONNEL
DE MÊME QUE LE SUIVI DES
DÉCISIONS PRISES PAR LE CIP.**

SERVICE DES COMMUNICATIONS



CATHERINE-DOMINIQUE NANTEL



NADINE BOURGEOIS, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

Le Service des communications a pour mandat de promouvoir la profession et l'image de l'Ordre en fonction des orientations et priorités émises annuellement par le conseil d'administration et les membres.

RÔLE CONSEIL

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, des membres du conseil d'administration et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation. Le service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication liés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Relations de presse

Le service a répondu à toutes les demandes des divers médias et a organisé les entrevues au besoin. Un article a été publié dans le magazine *Mode d'emploi* (octobre 2010).

Actions stratégiques

Le plan de communication biannuel à l'intention des membres, adopté en mars 2010, a été mis en œuvre en septembre avec la réalisation des actions prévues au calendrier 2010-2011.

- Un sondage téléphonique a été effectué afin d'évaluer la perception des membres à l'égard de l'Ordre, de ses communications et des services offerts.
- Trois groupes de discussion réunissant des membres de la relève, de communautés culturelles et de toutes les régions du Québec ont été organisés pour analyser en profondeur les besoins des infirmières auxiliaires et leurs attentes en ce qui concerne les activités de communication de l'Ordre.

Ces deux activités nous ont permis de préciser l'orientation des actions prévues au plan de communication et de déterminer l'axe de communication de notre campagne publicitaire.

- En vue d'augmenter la notoriété de l'Ordre auprès du grand public et d'accroître le sentiment d'appartenance envers l'Ordre, une campagne de publicité a été diffusée sur les ondes du Réseau TVA du 7 février au 6 mars 2011. Outre les affiches lumineuses dans le métro de Montréal, des espaces publicitaires ont été réservés sur les panneaux d'autoroutes et les abribus de toutes les régions du Québec.

Promotion

- Achat d'espaces publicitaires dans le magazine *Mode d'Emploi*, les *Carrières d'avenir 2011* des Éditions Jobboom et le *Palmarès des Carrières 2011* de Septembre Éditeurs.
- Kiosque au Salon Éducation Formation Carrières à Montréal et Québec en octobre 2010.
- Sous le thème «Nous dispensons des soins dans tous les milieux, même chez vous !», organisation d'une vaste campagne publicitaire à la radio, dans les quotidiens à travers le Québec ainsi que dans les magazines du CHUM et de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) à l'occasion de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2010, incluant la diffusion d'un communiqué de presse.

Événements

- Organisation du congrès qui s'est déroulé à Rimouski les 2 et 3 juin 2010, rassemblant plus de 450 membres.
- Coordination de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 4 juin 2010 à Rimouski.

Publications

- Élaboration de trois numéros de la revue *Santé Québec* et organisation des réunions du comité d'orientation de la revue.
- Production de trois bulletins *Le Babillard* destiné aux Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).
- Réalisation du rapport annuel 2010-2011.
- Révision des versions française et anglaise des programmes de formation à distance sur la pharmacologie et le diabète.
- Révision et impression des versions française et anglaise des examens aux fins de reconnaissance d'équivalence et du guide préparatoire à l'examen.
- Révision, montage et impression du programme de formation continue.

AUTRE DOSSIER

Le Service des communications a coordonné les travaux liés à la modernisation du site web de l'OIIAQ.

SERVICE JURIDIQUE



GEORGES LEDOUX

Le Service juridique a pour mandat de conseiller les services et les différentes instances de l'Ordre et de donner des avis juridiques sur toute question les concernant.

L'avocat du Service juridique agit comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire, d'exercice illégal ainsi que pour les dossiers liés à l'état de santé des membres en vertu des articles 48 et suivants du *Code des professions*.

Il conseille et représente également le Bureau du syndic dans toutes les affaires disciplinaires.

RÔLE CONSEIL

L'avocat joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Il participe régulièrement à la préparation de correspondances, documents, rapports et mémoires devant être transmis aux différents ministères et organismes.

PRINCIPALES ACTIVITÉS AU COURS DE L'ANNÉE

Activités réglementaires

- Poursuite des travaux concernant la refonte du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle*.

Rencontres avec les ministères, organismes, membres, enseignantes et étudiantes

Le conseiller juridique a assisté à une ou des rencontres avec :

- le Regroupement des directrices et directeurs de soins infirmiers des régions du Saguenay/Lac-St-Jean et de Montréal/Laval;
- les infirmières auxiliaires de divers établissements de santé du Québec à l'occasion de la journée de l'infirmière auxiliaire;
- les enseignantes et les étudiantes du programme *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)* de plusieurs centres de formation professionnelle afin de faire une présentation concernant le fonctionnement et les principales responsabilités d'un ordre professionnel et le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Travaux du comité conjoint de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

- Participation aux réunions de ce comité dont les travaux ont principalement porté sur la mise à jour de la *Fiche d'information sur la portée du Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*, la préparation d'une *Entente conjointe concernant l'exercice des infirmières auxiliaires en dialyse péritonéale* ainsi que la révision des lignes directrices concernant l'exercice des activités des infirmières auxiliaires en salle d'opération.

AUTRES ACTIVITÉS

Le conseiller juridique a également participé ou assisté aux rencontres suivantes :

- du Comité consultatif clinique (CCC) du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le Dossier de santé informatisé du Québec (DSQ);
- avec des représentants du Service d'évaluation des risques de transmission des infections hématogènes (SERTIH);
- avec les infirmières auxiliaires siégeant aux commissions infirmières régionales;
- avec des représentants du Collège des médecins du Québec;
- avec des représentants du CHUM concernant les activités exercées au bloc opératoire par les infirmières auxiliaires;
- avec des infirmières auxiliaires dans le cadre du congrès des infirmières auxiliaires en soins de pied;
- avec des infirmières auxiliaires et des audiologistes du CHU Ste-Justine concernant le programme de dépistage de la surdité chez les nouveaux-nés;
- du comité de maintien de l'équité salariale de l'OIIAQ;
- avec les responsables du programme SASI de plusieurs établissements d'enseignement à l'occasion de réunions tenues à Montréal et à Québec;
- dans le cadre des travaux du Comité de l'Office des professions du Québec concernant la réglementation professionnelle.

Le conseiller juridique a également collaboré :

- à la préparation d'un document dans le cadre des démarches de l'Ordre pour instaurer un examen professionnel;
- à la révision et la mise à jour d'un document intitulé «Les activités professionnelles des infirmières auxiliaires».

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE



CARMELLE CHAMPAGNE-CHAGNON

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité exécutif et au conseil d'administration.

Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le comité de surveillance des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables;
- vérification périodique;
- présentation des états financiers mensuels au comité exécutif;
- présentation des états financiers périodiques au conseil d'administration;
- vérification biannuelle de la situation financière par le comité de surveillance des finances;
- adoption des états financiers vérifiés par le conseil d'administration;
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB Boisjoli et présentation de son rapport au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2011 affiche des revenus du Fonds d'administration de 4 491 334 \$, ce qui signifie une augmentation de 388 569 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 4 335 368 \$, soit une augmentation de 360 357 \$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2011 est de 155 966 \$ pour le Fonds d'administration et de 173 568 \$ pour l'ensemble des fonds.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité exécutif et présentation au conseil d'administration. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2010-2011.

La trésorière,

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques,

l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Montréal, le 12 mai 2011

* CA auditeur permis no 12122

BILAN

Au 31 mars 2011

2011

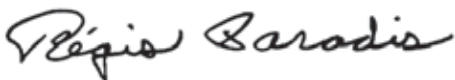
2010

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle			
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme					
Encaisse	4 098 770	–	–	4 098 770	3 484 470
Débiteurs	191 225	–	–	191 225	196 600
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes*	–	–	39 304 *	–	–
Frais payés d'avance	60 043	–	–	60 043	71 132
Ristournes à recevoir	–	39 304	–	39 304	27 786
	4 350 038	39 304	39 304 *	4 389 342	3 779 988
Dépôts – La Capitale, assurances générales	–	500 000	1 320 651	1 820 651	1 820 864
Placements disponibles à la vente (note 4)	1 810 321	–	–	1 810 321	1 755 501
Immobilisations corporelles (note 5)	466 769	–	–	466 769	549 307
Total de l'actif	6 627 128	539 304	1 359 955	8 487 083	7 905 660
Passif à court terme					
Créditeurs	550 746	–	3 054	553 800	514 532
Dû à l'Office des professions du Québec	542 384	–	–	542 384	481 067
Cotisations et autres revenus perçus d'avance	2 829 859	–	–	2 829 859	2 531 481
Dû au Fonds de prévention*	–	39 304 *	–	–	–
	3 922 989	39 304 *	3 054	3 926 043	3 527 080
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	466 769	–	–	466 769	549 307
Affectations d'origine interne	–	500 000	1 356 901	1 856 901	1 839 299
Non grevés d'affectations	2 237 370	–	–	2 237 370	1 989 974
	2 704 139	500 000	1 356 901	4 561 040	4 378 580
Total du passif et des soldes de fonds	6 627 128	539 304	1 359 955	8 487 083	7 905 660

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le conseil d'administration



Le président



La trésorière

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice clos le 31 mars 2011

2011

2010

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
	\$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention \$		
Produits					
Cotisations	3 912 607	–	–	3 912 607	3 699 582
Réinscriptions et admissions	271 950	–	–	271 950	228 205
Congrès et assemblée générale	61 110	–	–	61 110	–
Revenus de placements	115 774	26 389	63 113	205 276	185 367
Formation continue	54 910	–	–	54 910	33 915
Divers	33 169	–	–	33 169	19 663
Publicité	41 814	–	–	41 814	25 474
Ristournes	–	39 304	–	39 304	27 786
	4 491 334	65 693	63 113	4 620 140	4 219 992
Charges					
Services aux membres	223 099	–	–	223 099	237 303
Inspection professionnelle	290 371	–	–	290 371	250 609
Admission et évaluation	84 997	–	–	84 997	109 032
Formation	569 258	–	–	569 258	631 764
Recherche et développement	–	–	–	–	109 806
Communications	689 822	–	–	689 822	495 110
Discipline	182 423	–	–	182 423	168 307
Assemblée générale	43 831	–	–	43 831	57 142
Conseil d'administration	136 570	–	–	136 570	134 946
Comité exécutif	30 735	–	–	30 735	26 929
Comités du conseil d'administration	10 907	–	–	10 907	21 220
Administration	613 115	–	–	613 115	633 637
Services juridiques	154 481	–	–	154 481	140 207
Informatique	253 106	–	–	253 106	229 918
Secrétariat général	181 064	–	111 204	292 268	382 483
Projets spéciaux	348 311	–	–	348 311	–
Gestion financière	206 020	–	–	206 020	181 935
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	317 258	–	–	317 258	274 790
	4 335 368	–	111 204	4 446 572	4 085 138
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	155 966	65 693	(48 091)	173 568	134 854

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

De l'exercice clos le 31 mars 2011

2011

2010

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total \$	Total \$
	Investis en immobilisations \$	Non grevés d'affectations \$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention \$		
Solde de fonds au début de l'exercice	549 307	1 989 974	500 000	1 339 299	4 378 580	4 245 100
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(87 076)	243 042	65 693	(48 091)	173 568	134 854
Virement interfonds (note 7)	–	–	(65 693)	65 693	–	–
Investissement en immobilisations	4 538	(4 538)	–	–	–	–
	466 769	2 228 478	500 000	1 356 901	4 552 148	4 379 954
Variation des gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenue au cours de l'exercice et gains (pertes) cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds à la fin de l'exercice	–	8 892	–	–	8 892	(1 374)
Solde de fonds à la fin de l'exercice	466 769	2 237 370	500 000	1 356 901	4 561 040	4 378 580

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (« l'Ordre ») est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline et l'inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre procède au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres annuellement. La prime annuelle par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes, sous condition que l'indice de perte du programme tel que défini à la convention soit inférieur ou égal à 25%. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, la prime par membre est de 4,92 \$.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle ». Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012. Elle comprend un Fonds de stabilisation des primes, lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts de l'Ordre, servant à garantir la stabilité des primes futures, ainsi qu'un Fonds de prévention lequel est constitué à même les surplus d'opération et des intérêts payés lorsque le Fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Les Fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances

générales. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, majoré de 1% et d'un minimum garanti de 5% en autant que le montant des deux fonds soit maintenu à 1 000 001 \$ et plus. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement. Les dépôts de l'Ordre, s'il y a lieu, ne sont pas affectés par le surplus/déficit d'opération.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements et les ristournes sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 \$ dans ce fonds.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. La prime d'assurance est déduite mensuellement de ce fonds. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 1 000 000 \$ dans ce fonds.

Constataion des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2011 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les revenus de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains ou pertes sur disposition sont constatés au moment de la transaction en utilisant la méthode du coût moyen.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)
Instruments financiers

Le chapitre 3855 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation du Manuel de l’Institut canadien des comptables agréés (« ICCA ») établit les règles pour comptabiliser et évaluer les instruments financiers dans le bilan et pour présenter les gains et pertes à l’état des résultats. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués à différentes valeurs :

Actifs/Passifs	Catégories	Évaluation subséquente
Encaisse	Détenue à des fins de transactions	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût
Ristournes à recevoir	Prêts et créances	Coût
Dépôts – La Capitale, assurances générales	Détenus jusqu’à échéance	Coût
Placements disponibles à la vente	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût
Dû à l’Office des professions du Québec	Autres passifs financiers	Coût

Les placements sont évalués sur la base des cotations obtenues de maisons de courtages certifiées.

Tel que permis par les normes comptables, l’Ordre a choisi d’appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l’ICCA en matière d’informations à fournir et de présentation portant sur les instruments financiers. L’Ordre présente donc à la note 10 les risques liés aux instruments financiers ainsi que la façon dont ces risques sont gérés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon leur durée de vie utile en utilisant les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

	Méthode	Taux et période
Bâtiment	linéaire	35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	50 %
Équipement informatique	linéaire	3 ans
Logiciels	linéaire	5 ans

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l’information fournie à l’égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et s’il y a lieu, des ajustements sont apportés aux résultats de l’exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. NORMES COMPTABLES FUTURES

L’ICCA a procédé à une refonte en profondeur de l’ensemble des normes comptables canadiennes lesquelles sont consignées aux Parties I à IV du Manuel de l’ICCA « le Manuel ». En conséquence de ces changements, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif « OSBL », tel que l’Ordre, auront le choix d’adopter soit les normes internationales d’informations financières contenues à la Partie I, soit les normes applicables pour les entreprises à capital fermé contenues à la Partie II ainsi que celles de la Partie III spécifiques aux OSBL. L’Ordre prévoit adopter les normes contenues aux Parties II et III du Manuel.

4. PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et sont constitués d’obligations gouvernementales et municipales, de certificats de placements garantis, de parts de fonds mutuels ainsi que d’un titre de participation sous la forme d’un billet dont le capital est garanti à l’échéance. Les obligations et certificats de placement garantis portent intérêt à des taux annuels variant de 3,25 % à 4,76 % et les échéances s’étendent d’août 2011 à décembre 2016.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2011 \$	Net 2010 \$
Terrain	60 700	–	60 700	60 700
Bâtiment	1 023 339	678 204	345 135	374 373
Mobilier et équipement de bureau	63 147	47 638	15 509	28 481
Équipement informatique	34 448	30 501	3 947	10 047
Logiciels	170 346	128 868	41 478	75 706
	1 351 980	885 211	466 769	549 307

6. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est composé des soldes de fonds représentant les actifs nets. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant ses budgets annuels et en surveillant les résultats ainsi qu'en établissant le montant de la cotisation professionnelle à un niveau permettant de faire face à ses obligations. L'Ordre n'est soumis à aucune règle extérieure en ce qui concerne la gestion de son capital.

7. VIREMENT INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 65 693 \$ (2010 : 54 519 \$) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention.

8. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrats pour la location d'équipements de bureau ainsi que dans le cadre d'une campagne publicitaire. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices financiers sont les suivants :

Exercice prenant fin en	\$
2012	261 500
2013	36 650
2014	36 650
2015	14 250
2016	11 850
	360 900

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit sur certains placements incluant ses dépôts.

Les dépôts investis auprès de La Capitale, assurances générales représentent 39 % du total des placements. Ces dépôts sont liés au programme d'assurance de la responsabilité professionnelle. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière.

Les soldes en dépôts auprès de l'institution financière de l'Ordre, autres que celles servant aux opérations courantes, représentent 23 % du total des placements.

Les placements investis en obligations gouvernementales représentent 18 % du total des placements et 65 % du total des obligations et leurs cotes de crédit établies par les agences de notation sont de A à AAA.

Les obligations municipales, pour lesquelles aucune cote de crédit n'est disponible, représentent 10 % du total des placements.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements en obligations dont la totalité porte intérêt à taux fixe et conséquemment une variation dans les taux d'intérêt du marché pourrait entraîner une variation de leur juste valeur.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son encaisse de telle sorte à rencontrer ses obligations au cours de l'exercice.

Juste valeur

Les valeurs comptables de l'encaisse, des débiteurs, des ristournes à recevoir, des créditeurs et du montant dû à l'office des professions du Québec correspondent à une approximation raisonnable de leurs justes valeurs en raison de la possibilité de réalisation rapide de ces instruments.

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2011.

TABLEAU DES CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION

De l'exercice clos le 31 mars 2011

2011

2010

	\$	\$
Salaires	1 406 228	1 332 814
Honoraires de présence	250 933	232 201
Charges sociales	230 816	212 792
Frais juridiques	17 780	13 870
Frais d'audit	15 000	15 000
Honoraires professionnels	374 496	319 209
Honoraires des interprètes et conférenciers	35 351	–
Formation	11 959	21 386
Frais de séjour et de déplacements	394 981	370 851
Frais d'expédition	215 983	305 947
Télécommunications	63 300	47 903
Publicité et promotion	372 566	127 111
Imprimerie et photocopies	360 434	400 138
Rapport annuel	18 599	18 514
Fournitures de bureau	52 497	57 546
Documentation	14 744	11 960
Graphisme et photographies	10 255	10 621
Rédaction et traduction	19 825	20 624
Entretien et réparations	37 819	49 265
Entretien d'équipement	43 341	60 761
Assurances	8 427	8 128
Taxes	35 301	33 386
Location de salles et d'équipement	116 847	117 303
Électricité et chauffage	33 332	34 478
Amortissement des immobilisations	87 076	52 522
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	38 826	38 014
Frais financiers	63 266	42 000
Autres charges	5 386	20 667
	4 335 368	3 975 011

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 et est rédigé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, R.R.Q., c. C-26, r.5.1.

En complément d'information, l'Ordre présente les rapports d'activités des différents services du siège social.

CE RAPPORT ANNUEL EST PUBLIÉ PAR L'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision

Catherine-Dominique Nantel et Manon Salvat

Conception graphique

Kasern L'atelier créatif inc.

ISBN 978-2-922924-21-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2011

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

**ORDRE DES INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC**
531, SHERBROOKE EST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2L 1K2

www.oïiaq.org



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec